

# AVANCEMENTS, MOBILITÉS : QUEL MÉPRIS POUR LES CADRES !



scsi-pn.fr

avril 2024



## AVANCEMENT COMMANDANT DIVISIONNAIRE ET ÉCHELONS SPÉCIAUX

Les officiers sont promus au 1<sup>er</sup> janvier dans le cadre des avancements au grade de commandant divisionnaire et les échelons spéciaux de ce grade. Nous sommes début mai et aucun télégramme officiel n'a été diffusé. Tout le monde se renvoie la balle au sein du ministère : DRHFS, DZPN, DGPN ou bien est-ce BERCY qui bloque tout une nouvelle fois ? Cette situation est scandaleuse !

## AVANCEMENT COMMANDANT

Concernant l'avancement au grade de commandant, dont les nominations interviendront au 1<sup>er</sup> juillet, toujours rien d'officiel là encore. Pourtant, le premier stage obligatoire de passage de grade débutera le 13 mai à l'ENSP. Nos collègues seront une nouvelle fois confrontés à la difficulté de s'organiser au dernier moment, tant au plan personnel que professionnel. Les services, déjà impactés par la préparation des JO et parfois le parcours de la flamme olympique, s'en retrouvent fortement pénalisés. **Les promus seront-ils informés la veille du stage ?**

## COMMENT L'ADMINISTRATION PEUT-ELLE GÉRER AUSSI MAL LES AVANCEMENTS ET LES MOBILITÉS DE SES AGENTS ?

Manque d'effectifs dans les services RH, outils informatiques obsolètes, multiplications des strates de décisions conduisent à une déshumanisation de la gestion des mobilités et des avancements dans la Police nationale.

**Cette situation ne peut plus durer !**

Elle démotive les cadres, freine les mutations et rend plus complexe la gestion des services. Il est urgent de revenir à des calendriers fiabilisés qui respectent les femmes et les hommes de ce ministère.

*LE SCIS : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !*